

Bourg Saint Maurice - Le 11/08/2024

MESSAGE DU CONSEIL SYNDICAL

Objet : Projet municipal du Quartier des Alpains et impact sur notre copropriété

Mesdames et Messieurs les copropriétaires,

Pour votre information, Monsieur le Maire de la commune de Bourg St Maurice et ses collaborateurs sont venus présenter le Projet du Quartier des Alpains lors de l'Assemblée Générale du 12/04/24. Ce projet consiste, entre autres, en la création d'une voie de « circulation douce paysagère » entre l'ancienne caserne du BC7 et la station du funiculaire.

Ce projet impacte notre copropriété par une modification de notre aire de stationnement sur le parking du haut.

Deux options nous ont été proposées en AG (Cf convocation) qui ne conviennent pas au CS. Le nombre de nouvelles places de stationnement annoncée s'avère inexact dans les 2 options et l'aire de retournement est soit inexistante, soit trop amputée.

De plus la lecture des schémas présentés est imprécise.

Néanmoins, Il semble que nous ayons été entendus sur un 3ème scénario, où l'espace cédé est moins important et où notre priorité est de garder notre parking du haut en grande partie et l'aire de retournement avec une rétrocession d'un espace pour réaliser des nouvelles places de parking en bataille.

Les 3 versions ont été débattues pendant l'AG.

Dans sa version « Option 2 et 1 », la Mairie prendrait à sa charge la création des nouvelles zones de stationnements bitumés en remplacement de celles amputées, l'installation des grillages, et la création d'une porte d'accès piétonnière.

Une majorité de propriétaires présents à l'AG a été attachée à la conservation de la possibilité de faire le ½ tour sur le parking haut (Option 3), (Dans cette option, la mairie ne s'engage plus sur la prise en charge des travaux de réaménagement), seulement du grillage déplacé et peut-être la possibilité d'une porte d'accès vers la voie verte créée (Et le Lidl).

Pour conclure :

Le Maire a affirmé, lors de l'AG, ne pas souhaiter procéder à une expropriation forcée pour ces projets. A noter que Le nouveau PLU qui deviendra définitif le 12 septembre délimite cette zone. CIS a confirmé la nécessité de mise en place d'une AG pour approbation des transactions foncières par les copropriétaires, sachant que les projets devront être plus précis afin d'être présentés au vote selon l'article 26 (vote des 2/3 des propriétaires)

La mairie nous présente le nouveau scénario début août et nous revenons très vite vers vous.
Bien Cordialement.

L'équipe du Conseil Syndical de la résidence Des Glières.

Traduction page suivante / Translation next page .../...

Subject: Municipal project of the Alpins District

Ladies and Gentlemen, co-owners,

For your information, the Mayor of the commune of Bourg St Maurice and his colleagues came to present the Alpins District Project at the General Meeting of 12/04/24.

This project consists, among other things, the creation of a “soft landscaped traffic” route between the former BC7 barracks and the funicular station.

This project impacts our co-ownership by a modification of our parking area on the upper car park.

Two options were proposed to us at the AGM (see convocation) which do not suit the CS. The number of new parking spaces announced turns out to be inaccurate in both options and the turning area is non-existent or too small.

In addition, the reading of the diagrams presented is imprecise

Nevertheless, it seems that we have been heard on a 3rd scenario, where the space ceded is less important and where our priority is to keep our upper car park for the most part and the turning area with an additional space to create new parking areas.

The 3 versions were debated during the AGM.

In its “Option 2 and 1” version, the Town Hall would take charge of the creation of the new tarmac parking areas to replace those amputated, the installation of the fences, and the creation of a pedestrian access door.

A majority of owners present at the AGM were supportive for the conservation of the possibility of making the ½ turn on the high parking lot (Option 3), (In this option, the town hall is no longer committed to taking charge of the redevelopment work), only moving the fencing and perhaps the possibility of an access door to the greenway created (And the Lidl).

To conclude:

The Mayor stated, during the AGM, that he did not wish to proceed with a forced expropriation (compulsory purchase) for these projects. Note that the new PLU which will become final on September 12 delimits this zone.

CIS confirmed the need to set up an AGM for approval of land transactions by the co-owners, knowing that the projects will have to be more precise in order to be presented to the vote according to article 26 (vote of 2/3 of the owners)

The town hall presents the new scenario to us at the beginning of August and we will get back to you very soon.

Best regards.

The Co-ownership Council